Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-B060325_D1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 06 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 29 janvier et 27 février 2025 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **29 délégués étaient présents et 4 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 29
Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Geoffrey MATHON, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 4
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 2
Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-B060325_D1-DE

B060325_D1

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Méricourt - Parc d'activités de la Gohelle
Cession d'un terrain

Monsieur Henri BRUSSELLE – Directeur du centre commercial INTERMARCHE de Méricourt - sollicite l'acquisition d'une partie d'une parcelle communautaire référencée section AC n° 221p au cadastre de Méricourt.

Il s'agit d'un foncier d'une superficie de 395 m² environ, disponible au sein du Parc d'activités de la Gohelle à Méricourt et jouxtant le magasin INTERMARCHE. Ce dernier a fait l'objet d'une procédure de déclassement, validée par le Conseil Communautaire du 6 décembre 2024.

Ce terrain aura pour vocation la création d'une mini-déchèterie de revalorisation de déchets (plastique dur, biodéchets compost, carton, pile, cartouche d'encre, bouteille en verre consignée, ...).

La transaction pourrait être menée moyennant le prix de 6 715 € HT, correspondant à la valeur vénale définie par la Direction Départementale des Finances Publiques dans son avis du 31 octobre 2024.

Tous les frais (géomètre, notaire, TVA le cas échéant, ...) liés à cette transaction seraient supportés par l'acquéreur.

Vu l'avis de la Direction Départementale des Finances Publiques référencée 2024-62570-75699 en date du 31 octobre 2024,

Vu l'avis favorable de Monsieur le Maire de Méricourt,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 20/02/2025

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président ou toute personne déléguée, à signer avec la SAS HELOUEN – Avenue du 10 mars à Méricourt (62680) - ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, une promesse synallagmatique de vente et d'achat comportant la mise à disposition anticipée du bien, puis l'acte de cession relatifs à un terrain d'une superficie de 395 m² environ, sous réserve d'arpentage, référencé section AC n° 221p au cadastre de la commune de Méricourt, ainsi que tous les actes subséquents.

La transaction sera conclue moyennant le prix de 6 715 € HT, correspondant à la valeur vénale définie par la Direction Départementale des Finances Publiques dans son avis du 31 octobre 2024.

Tous les frais (géomètre, notaire, TVA le cas échéant, ...) liés à cette transaction seront supportés par l'acquéreur.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-B060325_D1-DE

Le transfert de propriété devra être intervenu dans les 18 mois à compter de la présente délibération. Au-delà, l'accord relatif à cette cession sera caduc.

Le montant de la recette sera versé au budget « action économique ».

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-B060325_D2-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 06 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 29 janvier et 27 février 2025 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **29 délégués étaient présents et 4 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 29
Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Geoffrey MATHON, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 4
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 2
Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-B060325_D2-DE

B060325_D2

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Mazingarbe - Zone d'Activités Légères du Champ Caudron - Régularisation foncière

Lors de l'instruction du dossier de vente de la parcelle communautaire cadastrée section AI n°251p à Mazingarbe et plus précisément à l'occasion du bornage de celle-ci, l'analyse des archives foncières a mis en évidence une discordance entre l'occupation de la parcelle contiguë appartenant à Maisons et Cités et les limites cadastrales officielles.

Ce terrain, situé au sein de la Zone d'Activités Légères du Champ Caudron, est en effet partiellement occupé par le jardin d'une habitation voisine. Pour régulariser cette situation foncière, il est proposé de procéder à la cession de la surface concernée, d'environ 88 m², au profit de Maisons et Cités.

La vente pourrait être consentie moyennant l'évaluation de la Direction Départementale des Finances Publiques, fixant à 1.540,00 € HT la valeur de la surface considérée. Les frais afférents à ce transfert de propriété (Notaire, géomètre, TVA le cas échéant, etc...) seraient intégralement supportés par l'acquéreur.

Vu l'avis de la Direction Départementale des Finances Publiques référencé 2025-62563-01242 en date du 4 février 2025,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 20/02/2025

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président ou toute autre personne déléguée, à signer avec Maisons et Cités, sise 196 rue Ludwig Van Beethoven 59500 DOUAI, ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, une promesse synallagmatique de vente et d'achat comportant une mise à disposition anticipée du bien ainsi que l'acte de cession relatifs à un terrain d'une superficie d'environ 88 m², sous réserve d'arpentage, référencé section AI n°251p au cadastre de la commune de Mazingarbe, ainsi que tous les actes subséquents.

Le prix de vente est fixé à 1.540,00 € HT. Tous les frais (Notaire, géomètre, TVA le cas échéant, …) liés à cette cession sont à la charge de l'acquéreur.

Le transfert de propriété devra être intervenu dans le délai de 24 mois à compter de la présente délibération. Au-delà, l'accord relatif à cette cession sera réputé caduc.

Précise que le montant de la recette sera versé au budget Action Économique.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-B060325_D2-DE

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-B060325_D3-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 06 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 29 janvier et 27 février 2025 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **28 délégués étaient présents et 4 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 28
Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Geoffrey MATHON, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 4
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-B060325_D3-DE

B060325_D3

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Office de tourisme Lens Liévin Hénin Carvin
Avenant n°1 à la convention d'objectifs 2024-2027

Vu le Code du tourisme et ses articles applicables aux offices de tourisme constitués sous la forme d'un EPIC,

Vu les dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 20 novembre 2013 décidant de la création de l'Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin sous forme d'un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC),

Vu la délibération du 22 juin 2023 par laquelle la CALL a validé le principe de l'extension du périmètre d'intervention de l'Office de Tourisme de Lens-Liévin sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin, permettant d'engager en 2024, la constitution d'un office de tourisme inter-agglomérations,

Vu la délibération du 14 décembre 2023 par laquelle la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a décidé de l'extension du périmètre de l'Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin et a approuvé la modification correspondante des statuts de l'EPIC emportant la création d'un Office de Tourisme Intercommunautaire,

Vu la délibération du 08 février 2024 portant sur la désignation de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin au sein du comité de direction de l'Office de Tourisme Intercommunautaire Lens Liévin Hénin Carvin Tourisme,

Vu la délibération du 06 décembre 2024 autorisant le versement d'une avance de 360 000 € à l'Office de Tourisme,

Afin de permettre un lissage de la dépense et une meilleure gestion des trésoreries tant de la CALL que de l'Office, il s'avère pertinent de décomposer en 4 étapes les modalités de versement de la subvention annuelle à l'Office de Tourisme Intercommunautaire là où trois étaient prévues et d'en adapter en conséquence les caractéristiques.

Il est donc nécessaire de passer un avenant pour modifier l'article 3.3 « Modalités de versement de la subvention à l'OT » de la convention d'objectifs 2024-2027 comme suit :

- Une avance d'un montant de 30% sera versée en fin d'année N-1, après sollicitation officielle de l'OT suite au vote du budget primitif par le CODIR. Cette demande débouchera sur la prise d'une délibération avec une convention financière conclue entre les deux parties. (Cf. délibération du conseil communautaire du 06 décembre 2024)

- Un second versement d'un montant de 30% de la subvention restant à payer sera concédé après le vote du budget primitif de l'agglomération avec la prise d'une délibération et d'une convention financière.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-B060325_D3-DE

- Un troisième versement d'un montant de 30% de la subvention restant à payer, sera mandaté au début du second semestre conformément aux éléments repris dans la convention financière rattachée au second paiement de la subvention.

- Un dernier versement (correspondant au solde de subvention à verser), interviendra sur production d'un bilan reprenant distinctement les actions réalisées et celles en cours.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 20/02/2025

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

1 ne prend pas part au vote

(Philippe DUQUESNOY, Président de la structure)

Autorise la passation d'un avenant n°1 à la convention d'objectifs 2024-2027 avec l'Office de Tourisme Lens Liévin Hénin Carvin, ayant pour objet de modifier l'article 3.3 « Modalités de versement de la subvention à l'OT » de ladite convention, afin d'étaler le versement de la subvention annuelle.

Autorise le Président à signer cet avenant n°1 et tout document afférent,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-B060325_D4-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 06 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 29 janvier et 27 février 2025 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **28 délégués étaient présents et 4 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 28
Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Geoffrey MATHON, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 4
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-B060325_D4-DE

B060325_D4

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Office de Tourisme et du Patrimoine de Lens-Liévin - Réhabilitation des bâtiments 16 et 18 Place Jean Jaurès à Lens – Académie de l'hospitalité - signature du lot 12 du marché de travaux

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a fait l'acquisition en juillet 2017 d'un ensemble immobilier situé aux numéros 16 et 18, Place Jean Jaurès à Lens, afin d'y développer un office de tourisme qui a depuis été livré (au numéro 16).

Sur le reste de l'ensemble immobilier (au numéro 18), un projet de création d'un espace de formation applicative aux métiers de la restauration, de l'hôtellerie et de l'accueil, à l'attention d'un public en insertion du territoire viendra compléter l'offre. Ce projet d'académie de l'hospitalité, en phase avec les demandes des professionnels de la filière HCR (Hôtels, Cafés, Restaurants), permettra de développer l'emploi touristique sur le territoire.

Par délibération en date du 28 septembre 2022, la Communauté d'agglomération de Lens Liévin a acté l'engagement de la consultation afin de désigner les entreprises chargées de réaliser les travaux pour un montant prévisionnel de 1 595 000 € HT.

Par délibération du 22 juin 2023, la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin a acté un investissement supplémentaire portant le montant des travaux à 1 790 000 € HT (valeur avril 2022) du fait que le projet de l'académie de l'hospitalité entrait dans le champ du décret 2019-771 du 23 juillet 2019, relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire, dit décret tertiaire de 2050.

L'enveloppe budgétaire ainsi allouée, par délibération en date du 22 Juin 2023, à cette opération est de 2 641 968 € TDC (Toutes Dépenses Confondues : travaux, honoraires, études, maîtrise d'œuvre, aléas et frais) soit 2 201 640 € HT.

Une nouvelle consultation pour l'acquisition de matériels de cuisine pédagogiques est nécessaire (lot 12). Cette consultation sera passée par procédure adaptée simple en application de l'article R2123-1 1° du code de la commande publique.

Les matériels de cuisine pédagogiques devant être pris en compte au titre de cette opération, des réajustements budgétaires ont été faits afin de réduire à la fois les frais d'aléas et les révisions de prix afin d'optimiser l'enveloppe budgétaire globale.

L'enveloppe budgétaire allouée à cette opération serait ainsi portée à 2 751 168 € TDC (Toute Dépenses Confondues) soit une augmentation de 109 200 € TTC (91.000 € H.T.).

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-B060325_D4-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 20/02/2025

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

1 ne prend pas part au vote

(Philippe DUQUESNOY, Président de la structure)

Autorise le Président à signer le marché de travaux supplémentaire (lot 12) dans les bâtiments situés au numéros 16 et 18 de la Place Jean Jaurès de Lens, après avis de la Commission d'Appel dOffres.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 2 751 168 € TTC sont prévus au budget 2025 sur l'imputation Budget Principal / MGOP-BG-TRAVAUX NEUFS / Opération 22D15821 / Ligne de crédit 11300 – 295 145 € TTC / ligne de crédit 11945 – 20 000 € TTC et ligne de crédit 11301 – 2 436 023 € TTC

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-B060325_D5-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 06 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 29 janvier et 27 février 2025 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **29 délégués étaient présents et 4 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 29
Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Geoffrey MATHON, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 4
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 2
Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-B060325_D5-DE

B060325_D5

RESSOURCES ET MOYENS

****

Représentants à divers organismes : Modification de la représentation de la Communauté d'agglomération dans certaines structures (AULA et Initiative Gohelle)

Suite aux élections municipales des 12 et 19 janvier 2025 qui ont été organisées sur la commune d'Estevelles, il convient de mettre à jour la représentation de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin dans les structures listées ci-dessous, auxquelles elle adhère :

- Agence d'Urbanisme de l'Artois : 1 titulaire à l'assemblée générale et au Conseil d'Administration,
- Plate-forme d'initiative locale : initiative gohelle : 1 délégué.

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Désigne :

- Mme Martine CHWICKO, déléguée à l'Assemblée Générale et Mme Agnès LEVANT déléguée au Conseil d'Administration au sein de l'Agence d'Urbanisme de l'Artois,
- Mme Martine CHWICKO, déléguée au sein de la Plate-forme d'initiative locale : Initiative Gohelle.

La composition des structures est ainsi modifiée :

Structures		**Représentants**
Agence d'Urbanisme de l'Artois à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration **Le Président ou son représentant et 12 titulaires à l'AG dont 6 titulaires au CA**		- M. le Président, Sylvain ROBERT *ou son représentant M. André KUCHCINSKI*
	Assemblée Générale	- M. Alain ROGER - M. François LEMAIRE - M. Ludovic GAMBIEZ - M. Christian SPRIMONT -Mme Samia SADOUNE - Mme Laure MEPHU NGUIFO - M. Gaston CHOQUENET - M. Jean LETOQUART - M. Yves TERLAT - M. Georges KOPROWSKI - Mme Martine CHWICKO - Mme Agnès LEVANT
	Conseil d'Administration	- M. Sylvain ROBERT
		- M. Alain ROGER
		- M. François LEMAIRE
		- M. Yves TERLAT
		- M. Jean LETOQUART
		- Mme Agnès LEVANT

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-B060325_D5-DE

Plate-forme d'initiative locale : **Initiative Gohelle** 2 délégués	- M. Nesrédine RAMDANI
	- Mme Martine CHWICKO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-B060325_D6-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 06 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 29 janvier et 27 février 2025 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **29 délégués étaient présents et 4 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 29
Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Geoffrey MATHON, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 4
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 2
Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-B060325_D6-DE

B060325_D6

RESSOURCES ET MOYENS

****

Réhabilitation de la ZAL Fosse 13 à Sains-en-Gohelle
Autorisation à signer les marchés

Par délibération en date du 19 décembre 2017, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a reconnu d'intérêt communautaire la Zone d'Activités Légères (ZAL) dite « de la Fosse 13 » à Sains-en-Gohelle, par application de la loi NOTRe du 7 Août 2015.

Au vu des diagnostics entrepris, des travaux de confortement, de mise en sécurité et réglementaires s'avèrent nécessaires.

C'est ainsi que la voirie sera renforcée, le réseau unitaire d'assainissement en mauvais état sera renouvelé en séparatif avec infiltration des eaux pluviales, l'éclairage existant sera conforté équipé de leds, et de modules d'abaissement de puissance, les modes doux seront sécurisés par la création d'une voie verte.

Des travaux d'aménagement paysager seront également mis en œuvre pour améliorer le cadre de vie et l'attractivité de la zone.

La viabilisation des quelques parcelles libres de construction sera anticipée.

La consultation des travaux sera passée selon une Procédure adaptée simple en application de l'article R2123-1 1° du Code de la Commande Publique (CCP).

Cette consultation sera allotie comme suit :

- Lot n°1 : Terrassement / Voirie / Réseaux Divers,
- Lot n°2 : Éclairage public,
- Lot n°3 : Espaces verts.

L'estimation des travaux s'élève à 3 268 556,50 € HT, valeur décembre 2024, décomposée comme suit :

- Lot n°1 : 2 973 835,00 € HT,
- Lot n°2 : 164 500 € HT,
- Lot n°3 : 130 221,50 € HT.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-B060325_D6-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 21/02/2025

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou l'élu délégué, à signer les marchés conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et toutes les pièces afférentes à l'opération, et solliciter les aides financières.

Précise que les crédits nécessaires, seront prévus au budget 2025, sur les imputations suivantes : Budget principal /Programme MTVX-VRDPA /Opération 22D15531 /Ligne de crédit 11722 et Budget Assainissement / Programme MTVX-ZA-A /Opération 24D16385/Ligne de crédit 6826.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-B060325_D7-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 06 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 29 janvier et 27 février 2025 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **29 délégués étaient présents et 4 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 29
Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Geoffrey MATHON, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 4
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 2
Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-B060325_D7-DE

B060325_D7

RESSOURCES ET MOYENS

****

Marché d'entretien, de réparations et de travaux d'aménagements sur le patrimoine routier de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin : Autorisation de signature de marché

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin dispose d'un marché pour entretenir et réparer ses voiries. Elle procède à différentes opérations de réfection de nids de poule ou de remplacement de caniveaux et de bordures affaissées. Elle réalise également divers travaux plus conséquents tels de grosses purges en chaussées, des réfections de trottoirs ou la réalisation de petits aménagements.

L'actuel accord cadre à bons de commande arrivant à échéance au 31 décembre 2025, il convient de le relancer sous forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles R2124-2 alinéa 1er et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique :

Le nouvel accord-cadre sera alloti comme suit :

- Lot 1 Accord-cadre à bons de commande pour l'entretien, la réparation et de travaux de voirie inférieurs ou égaux à 350 000 € HT,
- Lot 2 Accord-cadre à marchés subséquents pour les travaux de voirie supérieurs à 350 000 € HT,

La consultation donnera lieu à un accord-cadre à bons de commande, mono-attributaire (lot 1) et multi-attributaire (lot 2), sans minimum et avec maximum, dont les prestations seront susceptibles de varier de la manière suivante :

			Première période		Cumul période suivante	
Procédure	Intitulé du marché	Lot	Minimum annuel en €HT	Maximum annuel En €HT	Minimum annuel en €HT	Maximum annuel En €HT
AOO	Lot 1 Accord cadre à bons de commande pour l'entretien, la réparation et les travaux inferieurs ou egaux a 350 000 € HT.	1	0	2 500 000	0	7 500 000
AOO	Lot 2 Accord cadre à marchés subséquents pour les travaux de voirie supérieurs à 350 00 € H.T.	2	0	2 500 000	0	7 500 000

Ce marché sera passé pour une période allant au plus tôt du 1 janvier 2026 au 31 décembre 2026.

Il est reconductible tacitement 3 fois, pour une période de 1 an, soit une durée maximale de 4 ans.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-B060325_D7-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 21/02/2025

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer le marché composé de deux lots et les pièces afférentes, après décision de la Commission d'appel d'offres, avec les entreprises retenues.

Précise que les crédits nécessaires pour l'ensemble des lots sont prévus au budget 2026 sur les imputations dédiées à chaque budget.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-B060325_D8-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 06 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 29 janvier et 27 février 2025 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **29 délégués étaient présents et 4 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 29
Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Geoffrey MATHON, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 4
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 2
Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-B060325_D8-DE

B060325_D8

RESSOURCES ET MOYENS

****

Accompagnement des particuliers via le dispositif opérationnel Pacte Territorial France Rénov (PTFR) 2025/2027 : autorisation de signature de marché

Par délibération en date du 6 décembre 2024, la CALL a approuvé le lancement d'un Pacte Territorial France Rénov (PTFR) au 1er janvier 2025 pour une durée de 3 ans et a autorisé la signature d'une convention PTFR.

Pour rappel, ce nouveau modèle de contractualisation initié par l'Anah marque la fin des contractualisations de type Programme d'Intérêt Général (PIG) telles que nous les connaissons.

L'actuel marché de suivi-animation du PIG, s'achèvera le 1er mai 2025. Afin de poursuivre la mission d'accompagnement des ménages pour la réalisation de travaux de rénovation de l'habitat, une consultation sera passée par procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5, du Code de la commande publique.

Le marché sera conclu pour une durée maximale de 32 mois, de mai 2025 à décembre 2027.

Le marché sera alloti sous la forme suivante :

- Lot n°1 : Accompagnement des propriétaires réalisant des travaux d'accessibilité ou d'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap, montant estimatif annuel de 78 750 € HT.
- Lot n°2 : Accompagnement des propriétaires réalisant des travaux de rénovation énergétique et de lutte contre l'habitat indigne et dégradé, montant estimatif annuel de 438 750 € HT.

Pour ce marché, la CALL sollicitera un cofinancement à l'Anah à hauteur de 50%, au titre de la Convention Pacte Territorial France Rénov 2025-2027 du territoire.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 21/02/2025

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer les lots du présent marché et les pièces afférentes, conformément aux choix d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres, avec les opérateurs économiques concernés.

Précise que les crédits nécessaires aux lots n°1 et n°2, seront prévus au budget 2025 et seront proposés au vote des budgets suivants 2026 et 2027 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ ligne de crédit 9971 / chapitre 011.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-B060325_D8-DE

Autorise le Président à solliciter des subventions afférentes à l'opération et à signer tous les documents en lien avec les demandes susvisées.

Admettre en conséquence la recette sur l'imputation suivante : Budget Principal/ Fonctionnement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-B060325_D9-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 06 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 29 janvier et 27 février 2025 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **29 délégués étaient présents et 4 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 29
Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Geoffrey MATHON, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 4
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 2
Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-B060325_D9-DE

B060325_D9

RESSOURCES ET MOYENS

****

Fonds de Concours aux Communes Rurales 2021 - Carency - Avenant de prorogation

Par convention exécutoire en date du 07 Janvier 2022, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est engagée à subventionner la commune de Carency au titre du Fonds de Concours Communes Rurales, sur la dotation de 2021, pour un projet aujourd'hui annulé et remplacé par la rénovation d'une grange en bâtiment communal.

La commune sollicitant désormais l'affectation du FCCR 2021 sur ce nouveau chantier en cours, il est proposé de conclure un avenant de prorogation de la convention initiale, d'une durée de 1 an à compter de sa date exécutoire, à savoir le visa du contrôle de légalité.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 21/02/2025

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de proroger par voie d'avenant la convention « FCCR 2021 » entre la commune de Carency et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, pour 1 an à compter du visa dudit avenant par la Sous-Préfecture.

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit avenant.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 22 900 €, sont prévus au budget 2025 sur l'imputation SCNERURALE– Code Opération 21I15374- LC 11557.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-B060325_D10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 06 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 29 janvier et 27 février 2025 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **29 délégués étaient présents et 4 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 29
Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Geoffrey MATHON, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 4
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur André KUCHCINSKI à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 2
Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Bruno TRONI

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-B060325_D10-DE

B060325_D10

RESSOURCES ET MOYENS

****

Fonds de Concours Transition Durable et Soutien aux Communes du Territoire
Convention Financière 2024 - commune de Bully-les-Mines
Rénovation éclairage écoles Colibris et Lampin

Par délibération du Conseil en date du 28 mars 2024, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a instauré un dispositif cadre d'intervention par fonds de concours à destination des 36 communes membres, pour soutenir la transformation durable du territoire.

Ce fonds de concours intervient dans un esprit de solidarité communautaire et dans la perspective de mise en œuvre des projets communaux contribuant au développement durable du territoire, au renforcement de son attractivité et à la valorisation de son image, tout en intégrant la notion de service de proximité et de maillage de territoire, en particulier en milieu rural.

L'assiette de calcul du fonds de concours est définie à partir du montant restant à charge de la commune après déduction de toutes les subventions. Sur cette base, le pourcentage maximum d'intervention est de 50 %. La collectivité maître d'ouvrage doit également conserver une participation minimale de 20% au projet d'investissement (cf. article L1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dans ce cadre, la Commune de Bully-les-Mines sollicite le fonds de Concours « transition durable et soutien aux communes du territoire » au titre de la ligne « Performance énergétique des bâtiments communaux » pour la somme de 8 764,51 €. Son projet consiste à remplacer les éclairages vétustes des écoles « Les Colibris » et « Victoire LAMPIN » par des pavés LED, pour en améliorer la performance énergétique.

Ce projet, tel que présenté par la commune, est éligible au dispositif du Fonds de Concours « Transition Durable et Soutien aux Communes du territoire »» sur la ligne susmentionnée.

Pour cet investissement, il est donc proposé l'attribution d'une subvention à hauteur de 8 764,51 €.

Vu l'article L1111-10 du CGCT,

Vu l'article L5216-5 VI du CGCT,

Vu la délibération C280324_D67 du Conseil Communautaire du 28 mars 2024,

Considérant la complétude du dossier de la Commune de Bully-les-Mines et son instruction par les services de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Considérant l'éligibilité du projet porté par la commune de Bully-les-Mines au fonds de concours « transition durable et soutien aux communes du territoire » de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, au titre de l'année 2024,

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 062-246200364-20250306-B060325_D10-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 21/02/2025

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'attribuer à la commune de Bully-les-Mines, un Fonds de Concours Transition Durable d'un montant de 8 764,51 €, au titre de l'année 2024, pour son projet de rénovation de l'éclairage des écoles « Les Colibris » et « Victor Lampin ». Il est précisé que ce fonds de concours représente au maximum 50 % du montant hors taxes de la dépense éligible engagée, déduction faite des financements extérieurs.

Autorise le Président à signer la convention financière d'attribution de ce fonds de concours, ainsi que tout document y afférent.

Précise que les crédits nécessaires sont affectés au budget primitif 2024 du budget principal, au chapitre 204, nature 2041412 - Programme : SCNE-TD - OP 22I15706 – LC 11810.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.